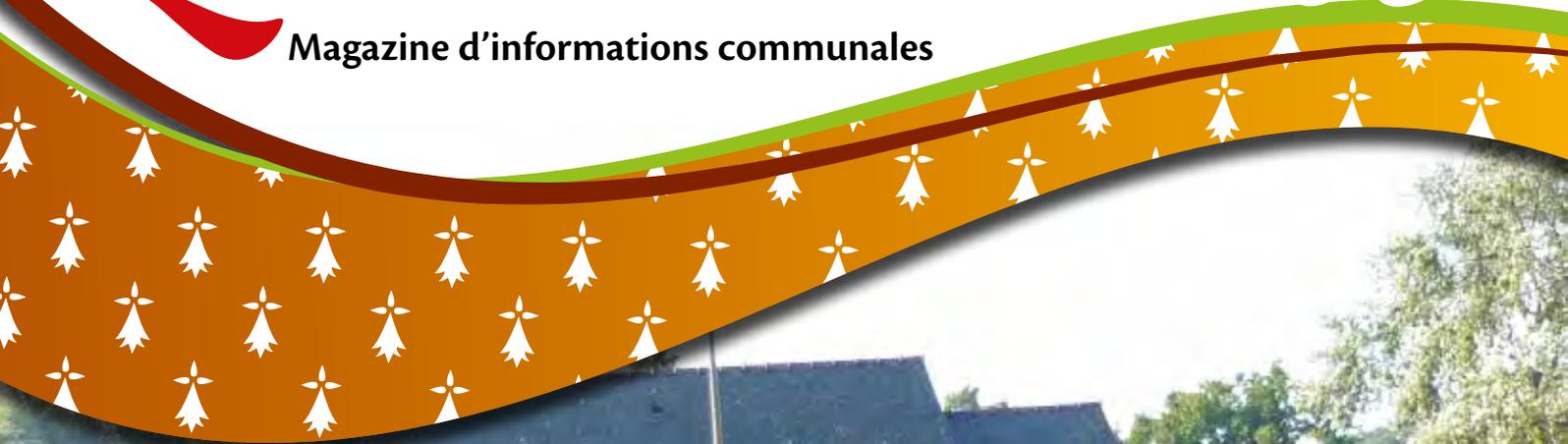


# Le Tildéen

Magazine d'informations communales



2021  
n° 2



# Le mot du maire



Petit à petit la vie sociale et associative reprend son cours d'avant la crise pour la plus grande joie d'une population qui a été trop longtemps bridée. Les réunions, les rencontres entre les adhérents des associations et les manifestations festives redonnent un peu de sourires et permettent de rompre l'isolement. Il faut cependant rester prudent car le virus guette toujours et pourrait de nouveau attaquer les plus fragiles d'entre nous.

Du côté de la municipalité nous continuons nos investissements avec il faut bien l'avouer un peu de retard et quelques surprises dues à l'envolée des prix et aux délais d'intervention. Parmi les grands projets définis en début de mandat certains sont en cours de réalisation, d'autres sont encore à l'étude.

En phase de réalisation nous avons l'effacement des réseaux dans le village du Boculé ; ce chantier devrait être définitivement terminé à l'automne 2022 car il reste à réaliser le renforcement des canalisations d'eau potable, la mise en place de la fibre optique et la réfection totale de la voirie. L'autre chantier prioritaire est l'extension de l'école maternelle ; les travaux vont démarrer fin novembre 2021 pour se terminer en septembre 2022 ; c'est un investissement lourd, coûteux (près de 500.000€ HT) mais indispensable pour un bon fonctionnement de notre école et le confort des enfants et des salariés. Nous avons également des travaux dans l'ancienne mairie ; ce sont des travaux de mise aux normes pour accueillir un réflexologue plantaire dont l'installation est prévue courant novembre ou début décembre 2021.

Un autre gros chantier est actuellement en gestation ; c'est l'aménagement d'un parc de loisirs (terrains de football, tennis et autres disciplines...) sur le terrain d'entraînement actuel et la création d'un lotissement d'une vingtaine de lots sur le terrain d'honneur. Ce projet est toujours au stade de l'étude et différents scénarios seront proposés aux élus pour validation ou non à l'horizon 2023.

Plusieurs autres investissements de moindre envergure sont également dans les cartons et nous aurons l'occasion d'en reparler.

En attendant, je vous souhaite bonne lecture et vous dit à bientôt à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Bonne lecture et à bientôt,  
Le Maire, **Jean-Yves JUHEL**

## Sommaire

Conseils municipaux.....	p 3
Infos administratives .....	p 10
Infos communales .....	p 17
Scolaire / Périscolaire .....	p 21
Vie associative.....	p 22
Les recettes de Sébastien .....	p 27

## Horaires d'ouverture de la mairie

Tél. 02 96 27 61 57 - Fax 02 96 27 07 99  
mairievilde.guingalan@wanadoo.fr  
[www.vilde-guingalan.fr](http://www.vilde-guingalan.fr)

	Matin	Après-midi
Lundi	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
Mardi	9H00 - 12H00	-
Mercredi	9H00 - 12H00	-
Jeudi	9H00 - 12H00	-
Vendredi	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
Samedi	Permanence des élus sur rdv uniquement	

Mise en page :

**ROUDENN**  
GRAFIK

GUINGAMP - 02 96 11 97 00

## Séance du 25 mars 2021

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Annie REHEL, Philippe URO, Karine LESNE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL, Maryline AVALLI, Vincent LEGOUTE, Ronan BIARD.

### VOIRIE / URBANISME

#### Voirie - dénomination des voies et création de numéros

Dans le cadre des travaux prévus pour l'arrivée de la fibre optique sur la commune, toutes les adresses postales ont été recensées pour prévoir les futurs branchements. Aujourd'hui, deux bâtiments ne disposent pas d'une adresse précise et conforme : l'entreprise Kermené et un bâtiment agricole situé entre Vaucouleur et la Férolais. Il a été décidé de nommer les voies concernées comme suit : Vaucouleur, route de Bocolé et Le Clos d'en Haut.

### FINANCES / PERSONNEL

#### Impôts locaux - vote des taux d'imposition 2021

Il a été décidé de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2021 :

- taxe foncière sur le bâti : 36,20 %
- taxe foncière sur le non bâti : 58,96 %

#### Vote du budget primitif 2021

Le conseil municipal approuve le budget communal qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 971 200 € (section de fonctionnement) et à 1 039 000 € (section d'investissement).

#### Lutte coordonnée contre le frelon asiatique - convention d'entente technique et financière

Le conseil municipal, lors de sa séance le 26 avril 2018 puis le 11 avril 2019, avait décidé d'approuver la coordination par Dinan Agglomération des actions de lutte contre le frelon et la prise en charge des frais de destruction des nids à 50 % par l'agglomération et 50 % par la Commune pour la période 2018-2020. Le conseil municipal décide de reconduire cet engagement à compter de 2021.

En 2020, 530 nids de frelons asiatiques ont été traités sur Dinan Agglomération contre 367 en 2019, 562 en 2018 et 328 en 2017. Pour Vildé-Guingalan ce sont 4 nids de frelons asiatiques détruits en 2018, 0 en 2019 et 2 en 2020.

#### Convention de partenariat « Conseil en Energie Partagé »

Dinan Agglomération a repris en 2016 la mission d'aide aux communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques via le Conseil en Energie Partagé – CEP- démarrée courant 2012 par le Syndicat Mixte du Pays de Dinan. Le conseil municipal, lors de sa séance le 23 novembre 2017, avait décidé de l'adhésion de la commune à ce service de conseil pour une période de 3 ans du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 30 novembre 2020. Il a été décidé de renouveler

cette adhésion pour trois ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Ce service facturé à 0,42 € par habitant et par an est proposé aux communes de moins de 10 000 habitants et il comprend :

- La gestion de l'énergie et de l'eau pour l'ensemble du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, assainissement, parc automobile),
- La réduction des consommations d'eau et d'énergies, à confort au moins identique,
- L'accompagnement des communes dans le cadre de leur projet de construction ou de rénovation,
- L'animation d'actions auprès des élus, des techniciens, des usagers du patrimoine communal et des autres acteurs locaux,
- La valorisation des certificats d'économie d'énergie,
- L'évaluation et avis du gain environnemental et énergétique des projets de rénovation pour la demande de subvention (DSIL, plan de relance, prêts caisse des dépôts et consignation, SDE2...).

#### Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

- Mission de diagnostic repérage amiante avant les travaux d'extension de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire : 1 800,00 € H.T. (société EXIM),
- Travaux d'eaux pluviales au lieudit Les Haïches : 4 205,00 euros H.T. (société Fabien MARCHAND),
- Travaux de voirie et aménagement de bordures au lieudit La Croix Moy : 3 620,00 euros H.T. (société Fabien MARCHAND),
- Renouvellement du matériel informatique de la mairie : 5 086,03 euros H.T. (société MICRO CONTACT),
- Acquisition de deux casques téléphoniques pour la mairie : 318,00 euros H.T. (ORANGE).

## Séance du 6 mai 2021

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL, Maryline AVALLI, Vincent LEGOUTE, Ronan BIARD.

### VOIRIE / URBANISME

#### Syndicat Départemental d'Energie - rénovation éclairage public bourg - foyers FC145-146

Lors des opérations d'entretien d'éclairage public, l'entreprise CITEOS de DINAN a constaté l'état vétuste du réseau d'éclairage public et a procédé à l'étude de la rénovation des foyers C145-146 place de la Mairie. Il est proposé de remplacer un câble sur une longueur de 44 mètres.

Le conseil municipal approuve le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, projet d'un montant estimatif de 2 566,08 euros T.T.C., la participation de la commune est estimée à 1 544,40 euros.

## Travaux de fauchage - débroussaillage - renouvellement du contrat

L'assemblée décide de passer un contrat d'une durée de trois ans (2021-2022-2023) pour les travaux de fauchage et de débroussaillage et retient l'offre de l'entreprise ETAR pour un montant de 3 101,64 euros H.T par an.

## Proposition d'implantation d'une antenne-relais zone d'activités Vaucouleur

Monsieur le Maire explique qu'il a été contacté par le service économique de DINAN AGGLOMERATION qui a indiqué avoir été démarché par Free pour un projet d'implantation d'une antenne-relais. L'opérateur Free a envoyé un dossier de présentation du projet à la Mairie permettant aux habitants d'en prendre connaissance avant le dépôt d'une déclaration préalable. Il est disponible au secrétariat de mairie.

Le projet consiste à ériger un pylône treillis d'une hauteur sommitale de 41.86m supportant des antennes et des faisceaux hertziens dans la zone de Vaucouleur. La mise en place d'une clôture autour du pylône serait également prévue.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'implantation d'une antenne-relais dans la zone d'activités de Vaucouleur.

## Opération aménagement d'une zone de loisirs rue du Stade - suivi des démarches et avis

Les élus décident de créer une commission chargée d'étudier le projet d'aménagement du secteur de la rue du Stade comprenant une zone de loisirs et nomment les membres suivants : Messieurs CARAGE, PIGEON, JUVAUX, LEGOUTE et Mesdames AVALLI et LEMOINE.

## FINANCES / PERSONNEL

### Proposition d'admission en non-valeur

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune établit un titre exécutoire lorsqu'elle facture une prestation ou autre à un tiers. C'est ensuite le Trésor Public qui fait le nécessaire pour le recouvrement de la créance (avis des sommes à payer, relances,...). Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public, c'est pourquoi il est proposé l'admission en non-valeur. Cela permet de faire disparaître les écritures comptables correspondantes.

L'assemblée décide de l'admission en non-valeur des titres de recettes des exercices 2018, 2019, 2020 et 2021 pour un montant de 653,90 euros (créances éteintes).

### Décision modificative n°1 au budget communal 2021

La décision modificative présentée ci-dessous a été approuvée par le conseil municipal :

- chapitre 10, compte R10222 (+ 5 765 €) augmentation des recettes suite au versement du FCTVA dépenses d'investissement,
- chapitre 13, comptes R1323 et 1328 (+ 22 769 € + 7500 €)

augmentation des recettes suite à l'obtention de la subvention au titre du plan départemental de relance, deuxième phase, et la CAF,

- chapitre 21, compte D2183 (+ 100 €) pour augmentation des dépenses pour permettre l'acquisition de petit équipement informatique (casques, webcam),
- chapitre 16, compte R1641 (- 35 934 €) pour diminution de l'emprunt d'équilibre afin d'équilibrer la section d'investissement suite aux écritures ci-dessus,
- chapitre 74, comptes R7411, R74121, R74127, R744 (+ 840 €) augmentation des recettes suite au versement du FCTVA dépenses de fonctionnement et à la publication des données concernant les dotations de l'État,
- chapitre 65, compte D6542 (+ 1 850 €) augmentation des dépenses suite à la décision de mise en non-valeur,
- chapitre 68, compte D6817 (+ 230 €) augmentation des dépenses suite à l'obligation d'inscrire au budget 15% des restes à recouvrer datant de plus de deux ans.

## Convention d'utilité sociale avec Néotoa - plan de vente

Néotoa s'est engagé auprès de l'Etat à signer une convention d'utilité sociale 2021-2026. Celle-ci doit contenir le plan stratégique patrimonial, le plan de mise en vente, la politique de gestion sociale et la politique de qualité du service rendu aux locataires. Le projet devra être présenté aux services de l'Etat au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Le conseil d'Administration de Néotoa a validé l'étude de mise en vente de 12 logements sociaux sur la commune de VILDE-GUINGALAN. Ces derniers sont situés résidence des Hortensias et résidence des Lilas et ont été construits entre 1998 et 2003.

Lorsque le logement est occupé, le locataire en place reste dans les lieux s'il ne souhaite pas l'acquérir. Si le logement est vacant, le bien est proposé par ordre de priorité : à l'ensemble des locataires HLM et aux gardiens d'immeuble, à toute personne physique remplissant les conditions de ressources exigées dans le cadre des opérations d'accession à un logement social, aux collectivités territoriales ou à un groupement de collectivités territoriales puis à toute autre personne physique sans condition de ressources.

Les élus approuvent cette démarche et émettent un avis favorable.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### Rapport de présentation 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport après présentation par Monsieur le Maire.

### Décisions prises par Monsieur le Maire par délégations du conseil municipal - informations

- Acquisition de panneaux de signalisation, potelets :

2 694,00 € H.T. (société Bretagne Collectivité Equipement de PLERIN),

- Contrat travaux de signalisation horizontale (marquage au sol) dont le traçage du terrain de tennis cette année : 697,45 € H.T. dont 320,00 € H.T. pour le terrain de tennis (Signalisation Marquage Revêtement – SMR de MELESSE),
- Aménagement du parc – pelouse : 720,00 € H.T. (SARL Stéphane GUYON de PLESLIN-TRIGAVOU).

## Séance du 8 juillet 2021

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Anne-Marie FOSSARD, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL, Maryline AVALLI, Vincent LEGOUTE, Ronan BIARD.

### TRAVAUX / ACHAT MATERIEL

#### Logement communal 5 rue des Templiers - propositions de travaux et bail professionnel

Le conseil municipal, lors de sa séance le 25 février dernier, avait décidé de publier une annonce pour le local disponible au 5 rue des Templiers.

Cette maison de 40m<sup>2</sup> (30m<sup>2</sup> loi Carrez) propose une cuisine-salon, un WC, un lave-mains et à l'étage chambre et une salle d'eau. D'importants travaux, estimés à 36 500 euros H.T., auraient été à prévoir avant la remise en location à un particulier, cette option a donc été écartée par les élus.

Monsieur BARRERAS est intéressé par cette location pour la pratique de la réflexologie plantaire. Il poursuivrait son activité sur la commune de façon pérenne s'il apparaît qu'il peut se constituer une clientèle à VILDE-GUINGALAN. Il a pu visiter le local et serait intéressé pour occuper uniquement le rez-de-chaussée limitant ainsi les travaux ci-après : isolation de l'étage pour limiter les consommations de chauffage en le condamnant également de façon provisoire, changement de la porte d'entrée avec un accès PMR, réaménagement des cloisons pour la mise en conformité de l'électricité et des toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite, remplacement du système de chauffage et de la plomberie, travaux de peinture, pose d'un nouveau sol et rénovation du plafond.

Le conseil municipal décide d'effectuer les travaux décrits ci-dessus pour un montant estimatif de 12 000 euros H.T., approuve la mise en location du local situé 5 rue des Templiers à un professionnel, fixe le montant du loyer à 200 euros par mois et autorise Monsieur le Maire à signer une promesse de bail puis le bail professionnel.

#### Reconstruction d'un boulodrome - travaux de ventilation

Les travaux de reconstruction du boulodrome sont terminés. La ventilation prévue initialement au marché ne suffit pas (ventilation naturelle). Des traces d'humidité ont rapidement été constatées

sur le plafond et les murs. Il paraît nécessaire d'entreprendre des travaux de ventilation pour pallier ce problème.

Il a été décidé d'effectuer des travaux de ventilation et de retenir l'offre remise par Monsieur Philippe MORICET pour un montant estimatif de 1 000,00 euros H.T.

#### Achat d'illuminations de Noël

Les élus approuvent l'achat d'illuminations de Noël (des décorations à poser dans un arbre du parc, une guirlande et un spot pour projeter « Joyeuses Fêtes » sur la maison des associations) et retient les propositions présentées par les sociétés DECOLUM pour un montant de 2 618,40 euros H.T. et FESTILIGHT pour un montant de 898.10 euros H.T.

### VOIRIE / URBANISME

#### Aménagement du parc cœur de bourg - ajout de jeux

Le conseil municipal, par treize voix pour et deux abstentions, décide d'installer un tourniquet devant le théâtre de verdure pour un montant de 6 000,00 euros H.T.

#### Opération aménagement d'une zone de loisirs rue du Stade - étude

Le projet consiste à aménager un lotissement sur le terrain d'honneur actuel et à étudier la création d'une grande zone de loisirs sur le terrain d'entraînement et les parcelles situées près de la route nationale. Il est proposé de faire appel à un cabinet pour les missions suivantes :

Phase 1 de diagnostic (juillet 2021) : 1 650 euros, permettant de vérifier les capacités en matière de réseaux notamment,

Phase 2 de scénarios (août-sept 2021) : 2 200 euros, permettant de tester différents scénarios d'aménagement : découpage et desserte des lots,

Phase 3 de plans d'action (septembre-octobre 2021) : 3 025 euros, permettant d'approfondir les choix faits précédemment avec plans et bilan financier.

Les élus décident de lancer les missions d'études pour la création d'un nouveau quartier et le réaménagement du complexe sportif et confient ces missions à la société PLCE de PLOUER-SUR-RANCE pour un montant de 6 875,00 euros H.T., soit 8 250,00 euros T.T.C.

#### Travaux d'effacement des réseaux et eaux pluviales

Un état des lieux des canalisations d'eaux pluviales a été fait par Dinan Agglomération mais des remplacements sont à prévoir, ainsi que des surélévations de regards. Le coût des travaux est estimé à 100 000 euros si la commune remplace l'intégralité des canalisations abîmées. Il est proposé de ne remplacer que les tronçons nécessaires. Lors de l'ouverture des tranchées, un constat sera fait sur place par le Maire ou un Adjoint pour décider des travaux à effectuer sur le réseau des eaux pluviales. L'entreprise STE qui est en charge des travaux déjà engagés sur le secteur a été sollicitée pour remettre un devis.

L'assemblée décide d'engager les travaux sur le réseau d'eaux pluviales, de solliciter la société STE de TADEN pour leurs

réalisations conformément aux prix unitaires mentionnés sur leur devis en date du 30 juin 2021.

### Rétrocession de la voirie interne du lotissement privé « Park des Clossets »

Il a été décidé d'accepter la rétrocession de la voirie communale du lotissement « Park des Clossets » et d'autoriser Monsieur le Maire à désigner un notaire pour la rédaction de l'acte et à le signer. Les frais de rétrocession (acte et publicité) seront à la charge du vendeur.

### Acquisition de la parcelle cadastrée section AB numéro 235 rue de la Borgnette

Il paraît nécessaire d'acquérir une parcelle de 47 m<sup>2</sup> créée il y a plusieurs années suite à un bornage et non régularisée rue de la Borgnette. Elle fait partie de l'accotement et devrait, dans les faits, appartenir à la commune.

Les élus décident de régulariser la situation, d'acquérir la parcelle cadastrée section AB numéro 235 d'une superficie de 47 m<sup>2</sup> pour un euro symbolique et de formaliser la démarche auprès d'un notaire, Maître VILLIN et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires à la présente décision.

### Dinan Agglomération - modification du PLUiH 2021 - avis

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) a été approuvé le 27 janvier 2020. Il définit un projet partagé d'aménagement et de développement durable du territoire, détermine les droits à construire de chaque parcelle et intègre la politique de l'Agglomération en matière d'habitat.

Le PLUiH est un document vivant, appelé à évoluer annuellement afin d'intégrer l'avancement des réflexions et études urbaines menées sur le territoire et de procéder aux ajustements rédactionnels nécessaires tenant compte des retours d'expérience de sa mise en œuvre.

Un premier inventaire des demandes d'évolution du PLUiH a été réalisé auprès des communes au cours de l'automne 2020. Les demandes de modification des communes ont été étudiées et analysées par la Commission Aménagement au cours de quatre réunions : 17/12/2020, 14/01/2021, 28/01/2021 et 11/03/2021. A la suite desquelles, une procédure de modification de droit commun a été engagée concernant 60 objets de modification.

Le Président de Dinan Agglomération a, par arrêté, prescrit la procédure le 3 mai 2021. Le projet de modification n°1 du PLUiH, détaillant l'ensemble des objets de modification, a été envoyé aux communes le 4 juin 2021. En application des dispositions de l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, la Commune dispose d'un délai de 3 mois pour émettre un avis au projet de modification du PLUiH.

Le dossier de modification, dans lequel figurera l'avis des Personnes Publiques Associées et des Communes, fera l'objet d'une enquête publique cet automne, avant d'être soumis, pour approbation, au Conseil Communautaire.

La modification concerne notamment pour Vildé-Guingalan :

la prise en compte des emplacements réservés qui existaient au PLU mais qui n'avaient pas été repris lors de l'élaboration du PLUiH et la création et la modification des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

#### OAP

- N°4 - secteur rue du Stade - intégration du terrain de tennis dans la zone 1Au
- N°9 - secteur rue des Templiers - création d'une OAP sur la parcelle A545
- N°7 - secteur rue de la Croix Nergan - diminution de la zone pour alignement simplifié

#### EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° de l'emplacement réservé sur PLUiH	Localisation
N°398	Chemin de la Vallée
N°403	Bassin EP Clossets
N°405	Rue de La Vallée
N°4076	Coavou
N°408	Route de Dinan
N°409	EP de la Landec et de la Landelle
N°410	Croix Nergan
N°411	Lagunage Préron
N°399	Coavou
N°400-401	Bouban angles du carrefour
N°402	La station d'épuration Les Molières

### FINANCES / PERSONNEL

#### Décision modificative n°2 au budget communal 2021

La décision modificative présentée ci-dessous a été approuvée par le conseil municipal :

- opération 93, compte D2188 (+ 250 €) augmentation des crédits suite à la décision d'achat d'illuminations de Noël,
- opération 94, compte D21568 (+ 1 860 €) augmentation des crédits à l'opération matériel mobilier divers suite au remplacement nécessaire des extincteurs et des BAES,
- opération 726, compte D2184 (+ 5 000 €) augmentation des crédits à l'opération aménagement terrain stabilisé pour l'ajout du manège tourniquet,
- opération 307, compte D2184 (- 7 110 €) diminution des crédits à l'opération de voirie vu le report de l'acquisition et la pose d'un panneau lumineux d'informations et pour l'équilibre du budget.

#### Personnel communal - recrutements et mise à jour du tableau des effectifs

Le conseil municipal décide la création d'un poste adjoint technique (32 heures par semaine), un autre poste d'adjoint

technique (30 heures par semaine) à compter du 30 août 2021 et d'un poste non permanent à temps complet au service technique rémunéré au SMIC à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

## Vote des subventions communales - étude d'une nouvelle demande

Il a été décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 100 euros à l'ADS Côte d'Emeraude. Comme l'association de service d'aide à domicile Rance-Mené, elle propose des prestations telles que l'entretien, les soins, l'aide à domicile sur le secteur.

## Vote des tarifs communaux 2021 - complément

L'assemblée décide d'ajouter une tarification pour les locations de la salle de la Maison des associations par des professionnels pour des ateliers (2 séances gratuites) à 120 euros à l'année pour deux créneaux d'une heure et de modifier comme suit le tarif de la location du mobilier à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :

- Particuliers de la commune : 2 € la table et 1 € les 4 chaises
- Particuliers hors commune : 10 € le lot d'1 table et 4 chaises

## Redevance d'occupation du domaine public - réseau gaz 2021

Il a été décidé d'appliquer la redevance d'occupation du domaine public pour le réseau gaz y compris l'occupation provisoire à compter de 2021.

## Plan bibliothèque d'école – revitalisation - avis sur le projet

Dans le cadre de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture, le ministère souhaite encourager l'implantation ou la redynamisation d'espaces dédiés spécifiquement à la lecture dans les écoles éloignées d'une bibliothèque dont les élèves ne peuvent avoir accès quotidiennement aux livres.

Le plan d'équipement pluriannuel est renouvelé pour des écoles jugées prioritaires afin de permettre la constitution de fonds de bibliothèques à partir d'un projet élaboré par l'équipe pédagogique. Le financement de l'État doit être consacré uniquement à l'achat de livres (ou supports numériques DVD, CD, ...) sur la base de 1 500 euros minimum par école (ce qui correspond à une centaine d'ouvrages). Le montant de la participation communale doit se rapprocher de la participation de l'Etat pour être susceptible d'être retenue. L'objectif est de redynamiser le parc.

La directrice de l'école a déposé un dossier de candidature en construisant en équipe un projet "bibliothèque d'école".

Le conseil municipal décide d'approuver le projet et d'y participer à hauteur de 1 500 euros.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### Rapport de présentation 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Les élus prennent acte de la présentation du rapport.

## Décisions prises par Monsieur le Maire par délégations du conseil municipal - informations

- Acquisition de mobilier urbain (poubelles, cendriers) : 335,00 € H.T. (COLLEQUIP de MEYZIEU),
- Remplacement des extincteurs de plus de 10 ans : 300,00 € H.T. (SICLI de CESSON-SEVIGNE),
- Acquisition d'une débroussailluse : 340,00 € H.T. (DELAMOTTE Cycles et Motoculture de PLELAN-LE-PETIT).

## Séance du 23 septembre 2021

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Annie REHEL, Christian MORIN, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Myriam LE BAIL, Maryline AVALLI, Vincent LEGOUTE, Ronan BIARD

## TRAVAUX / ACHAT MATERIEL

### Logement communal 5 rue des Templiers - mise à jour des devis

Les élus approuvent la modification du budget des travaux au local communal local situé 5 rue des Templiers passant de 12 000 euros H.T. à 14 000 euros H.T.

## VOIRIE / URBANISME

### Proposition de remise en état du chemin en prolongement du chemin de la Vallée

Il existe un chemin rural en prolongement du chemin de la Vallée, A ce jour ce chemin n'est pas praticable car la végétation est dense. Il est proposé de procéder au débroussaillage, à l'élagage des arbres et au reprofilage sur la première partie communale du chemin représentant environ 270 mètres linéaires. A noter qu'ensuite il serait possible de redescendre par des parcelles privées en suivant le ruisseau (avec l'accord des propriétaires) ou de continuer par le chemin communal arrivant route de Guyac (cette partie n'est sans doute pas praticable à ce jour).

Il a été décidé d'engager les travaux proposés et de retenir l'offre remise par la société Adrien ROBERT de PLUMAUDAN pour un montant de 5 080,00 euros H.T., soit 6 096,00 euros T.T.C.

### Acquisition de parcelles au lieu-dit Les Noël - régularisation de la voirie communale

La voie desservant le village « Les Noël » a été créée sur des parcelles de terre appartenant à des riverains et cette situation n'a jamais été régularisée alors que des délibérations avaient été prises lors des séances du conseil municipal les 26 juin 1989 et 14 juin 2012.

Certaines de ces parcelles sont déjà délimitées et référencées : section A numéros 1273,1276, 1268, 1182 et 1705. La voie actuelle passe également sur une partie des parcelles cadastrées

section A numéros 1266 et 1703 et il serait nécessaire de procéder au redécoupage de ces parcelles pour que la commune puisse acquérir uniquement les parties représentées par le passage de la voie.

Une autre parcelle est également concernée par cette régularisation de voirie mais l'un des propriétaires demandent à procéder à un échange. En effet, une voie communale existait autrefois derrière le bâtiment représenté par la parcelle cadastrée section A numéro 361. Aujourd'hui, la voie passe devant ce même bâtiment, elle fait partie de la parcelle cadastrée section A numéro 362. Il est demandé l'autorisation d'effectuer un échange pour régulariser la situation.

A savoir qu'il sera nécessaire d'organiser une enquête publique pour procéder au déclassement de l'ancienne voie communale puis de mettre en demeure tous les propriétaires riverains pour que chacun puisse décider ou non d'acquérir cette parcelle. Il est demandé la régularisation de la voie avant d'engager d'autres procédures pour la cession de l'ancienne voie.

Le conseil municipal décide de régulariser la situation pour que la voie communale desservant le lieu-dit Les Noël's soit officialisée, autorise Monsieur le Maire à désigner un géomètre et un notaire, fixe le prix d'acquisition à un euro symbolique, les frais d'acquisition sont à la charge de la commune.

### Aménagement du parc cœur de bourg - ajout de jeux

Compte-tenu du choix de la commission communale, l'assemblée approuve la modification du budget pour l'installation d'un manège tourniquet passant de 6 000,00 euros H.T. à 8 811,33 euros H.T.

Entreprise	Objet	Montant H.T.
BCE (PLERIN)	Manège tourniquet diamètre 2,30m	3 024,00 €
MECO (CORAY)	Sol EPDM ep. 40mm	4 333,20 €
KA Constructions (CORSEUL)	Dalle béton	1 094,13 €
SOCOTEC (PLERIN)	Vérification de la conformité du jeu	360,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 811,33 €</b>

### Décision modificative n° 3 au budget communal 2021

La décision modificative présentée ci-dessous a été approuvée par le conseil municipal :

- opération 89, compte D2111 (+ 5 000 €) augmentation des crédits à l'opération terrains divers pour la régularisation de certaines parcelles (bornage, frais d'acquisition etc)
- opération 725, compte D2188 (+ 1 400 €) augmentation des crédits à l'opération restaurant scolaire suite à l'acquisition d'un batteur,
- opération 726, compte D2184 (+ 5 500 €) augmentation des

crédits à l'opération aménagement terrain stabilisé suite à l'installation d'un manège,

- opération 307, compte D21578 (- 11 900 €) diminution des crédits à l'opération de voirie pour l'équilibre du budget.

## FINANCES / PERSONNEL

### Dinan Agglomération - reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités économiques - avis

Monsieur le Maire rappelle que les communes membres de Dinan Agglomération encaissent des recettes fiscales liées directement à l'activité communautaire sur leur territoire. Il s'agit du produit des taxes foncières acquittées par les entreprises installées sur les zones communautaires.

L'article 19 de la loi du 10 janvier 1980 prévoit, en son point II, la possibilité de mettre en œuvre, au profit de l'EPCI, des reversements de tout ou partie des taxes foncières communales issues de zones d'activités créées ou gérées par l'EPCI.

La commune avait signé en 2013 une convention avec la CODI (ancien EPCI) pour le partage des recettes de la taxe foncière. En effet, de 2013 à 2016 la Commune a reversé une partie du produit de la taxe foncière de la zone d'activités à la Communauté de Communes de Dinan (CODI).

En 2019 le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) prévoyait le reversement du foncier bâti sur les zones d'activités communautaires perçu par les communes à Dinan Agglomération : 15 % de l'encours de la taxe foncière sur les propriétés bâties concernant les bases existantes avant le 31 décembre 2016, 50 % pour la dynamique des bases entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2018 et 85% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le conseil municipal, lors de ses séances les 19 septembre 2019 et 05 novembre 2020 avait accepté le principe de partage du foncier bâti de la zone d'activité représentant 15% de l'encours au 1<sup>er</sup> janvier de l'année et il avait refusé le reversement de ladite taxe représentant 50% de la dynamique des bases entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2018 et 85% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 car cela n'est pas équitable vis-à-vis des communes ayant bénéficié d'extensions de leurs zones d'activités avant 2016.

Dinan Agglomération travaille actuellement sur la modification du Pacte Fiscal et Financier Solidaire comprenant notamment le mode de calcul du reversement du foncier bâti. L'objectif de cette révision est de trouver un système de reversement solidaire qui permette un partage de la richesse produite avec les communes afin de poursuivre l'objectif collectif en matière de développement économique et un retour d'investissement pour l'agglomération lors de la création ou extension de zones d'activités.

Il serait désormais proposé de s'appuyer sur un indicateur de péréquation (FPIC) permettant de comparer les communes entre elles et de mettre en place un système de reversement solidaire entre les communes. Cet indicateur est calculé en fonction des revenus des habitants, du potentiel financier des communes et de l'effort fiscal.

Indice de péréquation	Proposition % reversement
IP > 1	50 %
0.9 < IP < 1	35 %
IP < 0.9	20 %

L'indice de péréquation de la commune de VILDE-GUINGALAN est de 0.8861 donc elle reverserait 20 % de ses recettes de taxes foncières (bâti) de la zone d'activités.

L'assemblée valide le principe de partage du foncier bâti de la zone d'activités représentant 20 % de l'encours au 1<sup>er</sup> janvier de l'année et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de reversement de la taxe foncière bâtie sur les zones d'activités communautaires avec Dinan Agglomération pour l'année 2021, durée renouvelable par délibération du conseil municipal chaque année.

## Proposition d'admission en non-valeur

Les élus décident l'admission en non-valeur des titres de recettes des exercices 2018, 2019, 2020 et 2021 pour un montant de 6 588,18 euros. L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables. Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

## Décision prise par Monsieur le Maire par délégations du conseil municipal - informations

Acquisition d'un batteur électrique pour la cantine : 1 440 € T.T.C.

## Vaccination : la dose de rappel, pour qui et où ?

Le rappel est administré à **partir de 6 mois après la dernière injection, ou 4 semaines** si on a reçu un vaccin Janssen (ou à défaut le plus rapidement possible). Les personnes sévèrement

immunodéprimées peuvent recevoir le rappel à **partir de 3 mois** après la dernière injection, sur avis médical.

Mon âge	Ma situation	Pfizer-BioNTech ou Moderna
12 à 17 ans inclus	Je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité	<b>Lieux pour ma dose de rappel :</b> médecin traitant (généraliste ou spécialiste), école/lieu d'apprentissage, pharmacie, cabinet infirmier ou sage-femme, chirurgien-dentiste, laboratoire de biologie médicale, centre de vaccination, mon lieu de soin
	Dans toutes les autres situations	<b>Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel</b>
18 à 64 ans inclus	J'ai été vacciné avec le vaccin Janssen	<b>Lieux pour ma dose de rappel :</b> médecin traitant (généraliste ou spécialiste), médecin du travail, pharmacie, cabinet infirmier ou sage-femme, chirurgien-dentiste, laboratoire de biologie médicale, centre de vaccination, mon lieu de soin
	Je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité	
	Je fais partie de l'entourage d'une personne immunodéprimée	
	Je suis un professionnel des secteurs de la santé, du médico-social, du transport sanitaire de l'aide à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables ou pompier	
	Dans toutes les autres situations	<b>Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel</b>
65 ans et plus	Quelle que soit ma situation	<b>Lieux pour ma dose de rappel :</b> mon lieu d'hébergement (EHPAD, USLD, résidence autonomie) médecin traitant (généraliste ou spécialiste), médecin du travail, pharmacie, cabinet infirmier ou sage-femme, chirurgien-dentiste, laboratoire de biologie médicale, centre de vaccination, mon lieu de soin

Le rappel vaccinal se fait forcément **avec un vaccin à ARNm** (Pfizer-BioNTech ou Moderna, quel que soit le vaccin utilisé précédemment). Les personnes ayant un schéma vaccinal à une dose sont également éligibles.

**Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :**

[www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19](http://www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19)

# Je viens d'avoir seize ans, je pense au recensement

Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

**POURQUOI ?** Cette démarche facilite l'inscription sur les **listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

**QUAND ?** Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

**COMMENT ?** Un jeune peut se faire recenser soit directement à la mairie de son domicile en présentant une pièce d'identité et le livret de famille,

soit en ligne sur le site internet : **www.service-public.fr** en créant un compte personnel.

Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement. Il recevra plus tard la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.

Si l'obligation de se faire recenser à la mairie de domicile demeure pour tout Français âgés de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16<sup>ème</sup> et le 25<sup>ème</sup> anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens



soumis au contrôle de l'autorité publique.

**C'EST UNE DÉMARCHÉ OBLIGATOIRE MAIS SURTOUT UN ACTE CITOYEN.** Si l'obligation de se faire recenser demeure pour tout Français âgé de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16<sup>ème</sup> et le 25<sup>ème</sup> anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

# Recensement de la population

Nous vous informons que le recensement de la population sur notre commune aura lieu à partir du 20 janvier 2022.

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Pour faciliter le travail de votre agent recenseur, merci de répondre rapidement.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.



**C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain**  
Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

**C'est encore plus simple sur Internet !**  
Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022.

**C'est sûr : vos données sont protégées**  
Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur  
[le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr) ou auprès de votre mairie.

PHOTIE PRÉSENTES

## La Mission Locale

**Vous avez entre 16 et 25 ans inclus et êtes sorti du système scolaire avec ou sans diplôme ? Vous vous posez des questions sur :**

- ☞ votre avenir professionnel : les métiers, les formations et emplois ?
- ☞ votre vie quotidienne : mobilité, permis, santé, logement,...



### À LA MISSION LOCALE :

<b>RDV en INDIVIDUEL</b> par un conseiller	<b>Ateliers chaque JEUDI MATIN</b> (sans RDV) : apprentissage, intérim, partir à l'étranger...	<b>La GARANTIE JEUNES</b> un accompagnement renforcé vers l'emploi et une allocation mensuelle (jusqu'à 480€)
<b>Des rencontres employeurs :</b> entretiens, visites d'entreprise, parrainages,...	<b>Des stages en entreprise,</b> des offres d'emploi...	<b>Des coups de pouce financiers</b> pour le projet : permis, réparations,...
<b>Un espace d'appui CV, lettre de motivation,</b> inscription Pôle emploi, téléphone, WIFI,...	<b>NOUVEAU !</b> 	Avec <b>PIMP ton CV</b> , des jeunes réalisent des vidéos d'autres jeunes en situation de travail dans les entreprises locales. <b>A découvrir sur notre site web et sur une borne tactile à la Mission Locale !</b>



### NOUS RENCONTRER, SUIVRE NOTRE ACTUALITÉ :

☞ A Dinan au 5, Rue Gambetta, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (sauf mardi matin),

☞ Sur un point de permanence proche de chez vous,

☞ au **02 96 85 32 67**

☞ [www.ml-paysdedinan.fr](http://www.ml-paysdedinan.fr)

☞ [www.facebook.com/MissionLocaleduPaysdeDinan](https://www.facebook.com/MissionLocaleduPaysdeDinan)

☞ La **WEB RADIO AIR'ATOM** un studio d'enregistrement ouvert tous les jeudis pour donner vos avis sur des sujets qui vous intéressent, partager des infos

[www.soundcloud.com/air-atom](http://www.soundcloud.com/air-atom)

## Projet KonCrée

**Tu as entre 16 et 30 ans ? Tu as une idée de projet d'activité et / ou de citoyenneté ? Tu as envie de l'expérimenter sur le Territoire de Dinan Agglomération ? Candidate et intègre Projet KonCrée !**

### Tu bénéficieras :

- D'un accompagnement personnalisé dans tes démarches
- D'une connaissance du territoire de l'agglomération de Dinan
- D'un réseau de partenaires
- D'un espace de travail partagé avec d'autres jeunes porteurs de projets venus de tous horizons
- D'un environnement adapté et propice à l'entraide
- D'une possibilité d'indemnité selon ton statut (service civique d'initiative, demandeur d'emploi, RSA...)
- D'un accompagnement dans la réflexion de ton projet d'avenir

### Seules conditions requises :

- Avoir moins de 31 ans, être motivé.e
- Avoir une idée de projet d'activité et / ou de citoyenneté (associatif, entrepreneuriat, collectif...)
- Vouloir l'expérimenter sur le territoire de l'agglomération de Dinan et être prêt.e à participer à la vie de ce territoire à travers différents supports ou événements
- Avoir envie d'un engagement citoyen, être acteur / actrice de ton territoire

### Contact :

[projetkoncree@steredenn.org](mailto:projetkoncree@steredenn.org)  
Tél : 07 64 67 60 21



### Pour en savoir plus :

[www.habitatjeunes.steredenn.org](http://www.habitatjeunes.steredenn.org)  
[www.facebook.com/ProjetKoncree/](https://www.facebook.com/ProjetKoncree/)

- Projet accessible à tou.te.s, quel que soit le niveau de diplôme ou le parcours.
- Possibilité de candidater seul.e ou par équipe de 2 ou 3 pour un même projet.

## La CPAM des Côtes d'Armor vous accueille sur rendez-vous

CMU complémentaire, aide médicale Etat, aide à la complémentaire santé, arrêt de travail, perte d'un proche, accident du travail, invalidité... Vous avez besoin d'aide pour gérer un dossier complexe ? L'Assurance Maladie des Côtes d'Armor vous facilite la vie avec l'accueil sur rendez-vous !

Le rendez-vous permet de gagner du temps et d'être accompagné de façon personnalisée, en ayant étudié au préalable votre situation de façon globale. Cet entretien privilégié évite la réclamation de pièces manquantes et facilite votre prise en charge.

### Comment prendre rendez-vous ?

- ♦ par téléphone au **36 46** (service 0,06 € / min + prix appel)
- ♦ en vous connectant sur  **votre compte personnel sur ameli.fr**

## Passeports et cartes d'identité

Pour obtenir une carte d'identité ou un passeport, vous devez vous rendre dans une des mairies du département équipée d'une borne biométrique.



Faites votre pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés et notez votre numéro de dossier qui vous sera demandé lors du dépôt des pièces justificatives. Prenez ensuite rendez-vous pour le dépôt de ces pièces et la prise d'empreintes digitales dans les mairies de Jugon-les-Lacs, Dinan, Broons, Ploubalay, Matignon ou Plancoët (pour les plus proches). Vous serez ensuite contacté-e pour aller retirer votre titre dans la mairie de dépôt du dossier.

Toutes les informations concernant les titres d'identité se trouvent sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## Aide à Domicile Mené Rance

De la garde d'enfants aux travaux de bricolage ou de jardinage en passant par l'assistance aux seniors, le portage de repas, la pose de boîtes à clé ou l'aide aux tâches ménagères, une équipe de professionnels spécialisés est à votre service pour vous accompagner. Nous intervenons aussi dans le cadre du handicap et des soins à domicile.

L'ASAD Mené Rance met également à votre disposition une équipe spécialisée Alzheimer qui a pour but de maintenir un degré d'autonomie des personnes et d'accompagner la personne aidante dans la prise en charge.

Nos services sont disponibles sur les pays de Dinan, Broons, Collinée, Caulnes et de Plélan le Petit/Plancoët. Nos interventions se font 24H/24, 7 jours sur 7 y compris dimanches et jours fériés.

### Des atouts qui font la différence :

- **Adaptation à vos besoins au quotidien et sur la durée**
- **Démarche de prise en charge globale, en totale coordination avec nos partenaires**
- **Proximité : nous sommes implantés depuis plus de 45 ans sur votre commune et les communes limitrophes**
- **Souplesse : évaluation gratuite des besoins via une visite à domicile, devis gratuit**
- **Réactivité : nous intervenons au plus tard dans les 24 h, dans la journée si cela est nécessaire**
- **Association certifiée Afnor NF311, ce qui est gage de qualité**



**Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 aux adresses suivantes :**

- 1 Rue du 19 Mars 1962 - BP 5 - 22 250 BROONS - 02.96.84.63.43
- 14 Rue de la Bise - 22 100 - TADEN - 02.96.84.44.88
- 12 Rue Simon d'Estienne - 22330 COLLINEE - 02.96.34.90.10
- 16 Rue de Dinan 22350 - CAULNES - 02.96.83.98.70
- 4 Rue des Rouairies 22980 - PLELAN LE PETIT - 02.96.27.67.50

Les dépenses supportées ouvrent droit à un avantage fiscal à hauteur de 50% de la dépense selon la réglementation en vigueur. Ce dernier peut prendre la forme d'une réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt



## Aide sociale

Vous avez besoin d'une écoute, d'une information, d'une orientation, d'un accompagnement dans les démarches médico-sociales, les assistantes sociales vous reçoivent sur rendez-vous à la Maison du Département de DINAN.

**Pour plus d'informations contactez la Maison du Département de Dinan.**

- **Maison du Département de Dinan**  
2 place René-Pleven - CS 96370 - 22106 DINAN CEDEX  
Tél. 02 96 80 00 80
- **Heures d'ouverture au public :**  
du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h30

## Vous souhaitez suivre une formation ?

**Une équipe à votre écoute pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.**

Un accueil personnalisé et un espace documentaire pour :

- vous informer sur l'offre de formation disponible et sur les financements possibles de votre parcours de formation
- vous guider dans votre recherche d'informations sur les métiers, la formation et l'emploi ;
- vous renseigner sur les compétences et les actions du Conseil régional de Bretagne.

<http://seformer.bretagne.bzh>

POINT REGION DE RENNES

35-37 bd de la Tour d'Auvergne - 35000 RENNES

Tél. : 02 23 20 42 50 / Fax : 02 23 20 42 51

point-region-rennes@bretagne.bzh

**Horaires d'ouverture :**

Du lundi au jeudi : 9h00 à 12h30 / 13h30 à 18h00

Le vendredi : 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h00



## GRETA Bretagne



AGENCE DE SAINT-BRIEUC (siège social)

19 bis boulevard Lamartine, 22000 SAINT-BRIEUC

AGENCE DE LANNION – GUINGAMP

lycée Félix Le Dantec, rue des Cordiers, 22303 LANNION Cedex

Tél. 02 96 61 48 54 / Courriel : greta.cotesdarmor@ac-rennes.fr

- Liste des formations QUALIF emploi dispensées par le GRETA-CFA des Côtes d'Armor : <https://greta-bretagne.ac-rennes.fr/portail/web/greta-des-cotes-d-armor/demandeur-d-emploi>

- Liste globale des formations QUALIF emploi dispensées par le réseau des GRETA-CFA de Bretagne : <https://greta-bretagne.ac-rennes.fr/portail/web/formations-demandeurs-emploi>

## Collect'-mobile, un geste pour ma ville

Savez-vous que 100 millions de mobiles dorment dans nos tiroirs ? Ces millions de smartphones, c'est autant de matières premières rares confisquées. On considère que 80,7% d'un smartphone peut être récupéré pour fabriquer de nouveaux produits. Et pourtant, seulement 15% des 26 millions d'appareils vendus chaque année sont collectés pour être recyclés. Grâce à sa filière de recyclage, Orange offre une seconde vie à vos anciens mobiles oubliés.

En plus de préserver l'environnement, la collecte des mobiles permet de participer à un vaste programme de solidarité en France et en Afrique mis en place et financé par Orange : 25 000 mobiles recyclés, c'est 1 emploi d'insertion créé en France... et se poursuit en Afrique. C'est pourquoi, Orange et l'AMF des Côtes d'Armor s'associent pour proposer à votre commune une vaste opération de collecte et recyclage des mobiles. La campagne 100% gratuite se déroulera du 8 novembre au 17 décembre 2021. Alors n'attendez plus, devenez acteur citoyen d'une filière solidaire et responsable et renforcez votre engagement dans la protection de l'environnement.

## Donnons une seconde vie à nos téléphones

Recycler votre mobile, c'est contribuer à :



**Créer des emplois**

En France :  
pour 25000 téléphones recyclés,  
1 emploi est créé ou maintenu.

En Afrique :  
5 ateliers et 27 emplois créés  
depuis 2016 pour collecter  
des déchets de mobiles et  
les renvoyer en France  
(pour les recycler).



**Préserver l'environnement**

Les mobiles non réutilisés  
sont recyclés et leurs  
matériaux réemployés par  
un éco-organisme.



**Soutenir Emmaüs International**

80% des mobiles issus du  
recyclage sont reconstruits  
et revendus au profit du réseau  
Emmaüs International.



Une boîte est disponible à l'accueil de la Mairie de Vildé-Guingalan pour déposer vos mobiles à recycler.

# Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Emeraude (ADSCE)



L'Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Emeraude (ADSCE) emploie plus de 300 personnes sur 5 sites. L'ADSCE intervient sur 63 Communes et met à disposition des personnes du territoire, trois Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD). Elle propose également 2 pôles 22 et 35 :

- 2 services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour des Personnes Agées et/ou en situation de handicap ;
- 5 Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) ;
- Services de portage de repas à domicile ;
- Services de Téléassistance ;
- Service Prévention (organisation de campagnes d'information et d'éducation sanitaire pour le grand public et écoles) ;

• 1 Service DEPANN'AGE : jardinage et petit bricolage.

L'ADSCE a mis en application au 1<sup>er</sup> octobre 2021, l'Avenant 43 sur la classification des emplois qui a pour objectifs la revalorisation des rémunérations conventionnelles pour éviter l'immersion sous le SMIC en sortant l'ancienneté et le diplôme du salaire de base ; la suppression de l'automatisme du lien entre le diplôme et l'emploi tout en maintenant la valorisation des diplômes.

L'ADSCE participe à la promotion des parcours professionnels par la reconnaissance des compétences. Pour se faire, l'ADSCE se dotera à Saint-Malo d'un site de formations pour

assurer la montée en compétence des professionnels intervenant au domicile des usagers : manutention - aide à l'utilisation de matériels adaptés - postures ergonomiques - comment gérer les troubles liés à différentes pathologies - un soutien psychologique ainsi que du sport adapté à domicile.

## Beaussais Rance Frémur

1 bis, rue Léon Pépin  
22490 PLESLIN TRIGAVOU

- Tél. 02 96 27 86 77
- Fax 02 96 82 35 11
- Mail : [accueil.brf@adsce.fr](mailto:accueil.brf@adsce.fr)

### Heures d'ouverture au public :

- Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30
- Le vendredi : 13h30-16h30

## Relais Parents Assistants Maternels

Le Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) de Dinan Agglomération permet aux parents, aux assistants maternels et aux gardes à domicile de s'informer, de se rencontrer et d'échanger. Il propose également des temps d'éveil et de socialisation aux enfants et à leurs accompagnants. A Vildé, ces « espaces-jeux » ont régulièrement lieu à la Maison des Associations !

Mais le RPAM, ce n'est pas seulement cela ! Outre ces temps d'animation, ses principales missions sont l'information et l'accompagnement des parents et des professionnels de la petite enfance. Le Relais informe ainsi les parents sur l'ensemble des modes d'accueil du territoire et les modalités administratives liées à l'emploi d'un assistant maternel ou d'une garde à domicile.

**NOUVEAU !** En partenariat avec la Caf, le DAJE est un dispositif d'information des familles à la recherche d'un mode d'accueil. Une animatrice du RPAM et une assistante sociale de la Caisse d'Allocations Familiales vous accompagnent dans votre recherche d'un mode d'accueil, en lien avec vos attentes, vos besoins,... tout en conciliant au mieux vie professionnelle et vie familiale. Elles informent également sur les aides financières existantes.

**Planning des animations disponible sur : [www.dinan-agglomeration.fr](http://www.dinan-agglomeration.fr)**

### Contact :

**Anne-Laure DERAÏN au 02 96 88 04 64 ou par courriel : [rpam.corseul@dinan-agglomeration.fr](mailto:rpam.corseul@dinan-agglomeration.fr)**

## UNAFAM



**Un de vos proches a des troubles psychiques ? L'UNAFAM peut vous aider.**

**Permanences le jeudi de 14h30 à 16h30 sur Guingamp au Centre Social rue Hyacinthe Cheval.**

Pour prendre rendez-vous avec des bénévoles, proches de personnes vivant avec des troubles psychiques et formés pour vous aider :

- Secteur de Dinan : 06 42 96 70 25
- Secteur de Saint-Brieuc / Lamballe : 07 74 25 55 49
- Secteur de Lannion / Tréguier : 07 50 29 37 60

- Secteur de Guingamp / Paimpol / Callac : 06 42 94 94 45
- Secteur de Loudéac / Rostrenen / Plouguernevel : 06 42 94 94 45

Pour toute demande, vous pouvez passer par :  
[22@unafam.org](mailto:22@unafam.org)  
Informations supplémentaires sur :  
[www.unafam.org/cotes-darmor](http://www.unafam.org/cotes-darmor)

## Parcours Sport Insertion Handicap : pourquoi pas vous ?

- Vous habitez dans les Côtes d'Armor ?
- Vous avez entre 20 et 30 ans ?
- Vous êtes autonomes dans la vie quotidienne sans besoin d'accompagnement ?
- Vous êtes en recherche d'une formation diplômante ou d'un emploi ?

Trouver un emploi ou une formation lorsqu'on est en situation de handicap est souvent une difficulté. Pour vous aider dans votre démarche d'accès à l'emploi, nous vous proposons un accompagnement d'une demi-journée par semaine pendant 8 mois (novembre à juin). Ces différents temps de rencontre vous permettront de mobiliser vos compétences dans des domaines

tels que la confiance en soi, l'estime de soi, la capacité à aller vers les autres et à valoriser ses compétences, la connaissance des acteurs de l'insertion, etc.

Les activités physiques et sportives faciliteront ces acquisitions grâce à des mises en situation adaptées. Associés à ces temps d'activité, les acteurs de l'insertion professionnelle seront à vos côtés pour construire votre projet et votre accès à l'emploi.

### Informations et inscriptions :

Catherine Geoffroy (MDPH22) - Tél. 02 96 01 01 80  
Catherine.GEOFFROY@mdph.cotesdarmor.fr

## Enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (les étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, des conditions d'emploi ou la formation continue.

À cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite : la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou par Internet. La participation de tous, quelle que soit votre situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

Une enquêtrice, Madame Catherine GUITTON de l'Insee, prendra contact

avec les personnes des logements sélectionnés du 22 novembre au 12 décembre 2021 puis du 03 janvier au 23 janvier 2022. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.

## Brûlage des déchets verts

Les déchets verts sont définis comme étant les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille ou de l'arrachage de haies, d'arbres, d'arbustes, de débroussaillage et d'autres pratiques similaires. Le brûlage de ces déchets est interdit en tout lieu toute l'année (arrêté préfectoral du 09 juillet 2012).

## Collecte des déchets

Les bacs et les sacs jaunes sont à sortir la veille au soir car le camion de collecte passe tôt le matin.

Deux conteneurs pour le verre sont situés sur la commune :

- Terrain des sports
- Les Haïches

Si vous le souhaitez Dinan Agglomération propose des composteurs. Se renseigner auprès du service de collecte des déchets : 02 96 87 72 72.

	ORDURES MÉNAGÈRES	SACS JAUNES
TOUTE LA COMMUNE	Mercredi matin (5h00 - 12h00)	Jeudi semaine paire (5h00 - 12h00)

## Permanences du Conciliateur de justice

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales. Vous trouverez ci-dessous les permanences du conciliateur de justice sur le secteur.

### MAIRIE DE PLÉLAN-LE-PETIT

4 rue des Rouairies - 22980 Plélan-Le-Petit

☎ 02 96 27 60 38

*Uniquement sur rendez-vous.*

Jour de permanence : 1<sup>er</sup> vendredi de 14h00 à 16h30  
à l'Espace Social Solidarité

Contact par courriel à :

pierre.vincent@conciliateurdejustice.fr

### DINAN

Centre Social de Dinan

5 bis, rue Gambetta - 2210 Dinan

☎ 02 96 39 38 21

*Uniquement sur rendez-vous.*

Jour de permanence : Le Mercredi de 9h00 à 12h00

## Elections

Si vous venez d'aménager sur la commune vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription (justificatifs de domicile et d'identité). Vous pouvez en faire la demande en ligne, à la mairie ou par courrier.



Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans sur la commune. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), il doit demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

Le lien suivant vous permet de vérifier votre inscription sur la liste électorale de la commune : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

## Distribution du courrier

Afin de faciliter la distribution du courrier, la municipalité remercie les habitants de fixer leur plaque de numérotation visible depuis la voie publique (pilier de portail, boîte aux lettres, porte d'entrée) et de bien vouloir indiquer leurs noms sur leurs boîtes aux lettres.

**A ce jour plus de 110 habitations n'ont pas de numéro de voirie à VILDE-GUINGALAN ! Si vous ne disposez pas de numéro de voirie, merci de le signaler au secrétariat de mairie.**

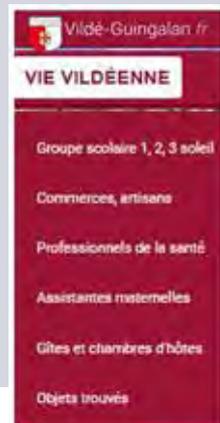
## Objets trouvés

Toute personne qui trouve un objet sur la voie publique est tenue de le déposer dans un délai de vingt-quatre heures, soit à l'accueil de la mairie soit au commissariat de police le plus proche.

Une rubrique a été ajoutée sur le site internet de la commune permettant de lister et de retrouver plus facilement les propriétaires.

[www.vilde-guingalan.fr](http://www.vilde-guingalan.fr)

Si l'un des objets vous appartient, vous pouvez venir le récupérer au secrétariat de mairie après avoir décliné votre identité.



## Respectons le voisinage

Selon l'article R 1334-31 du Code de la Santé publique, « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore et/ou de leur durée, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

## État Civil

### Naissances

**BOTHEN PEDRAZZANI Théodore**

né le 28 avril 2021

**WALEWSKI Tao**

né le 20 juin 2021

**MEDOUER Luna**

née le 03 juillet 2021

**GOULEY Thalia**

née le 07 juillet 2021

**MENAGE Emma**

née le 12 juillet 2021

**EON Alice**

née le 23 août 2021

**LEFEUVRE Freyja**

née le 31 août 2021

### Mariages

**JEHAN Florian & LECUYER Laura**

le 22 mai 2021

**MAITRALAIN Erwan & PRESCHOUX Marie**

le 03 juillet 2021

### Pacs

**COLLARD Fabien & LIONNET Audrey**

le 23 février 2021

### Décès

**RENAULT Alexis**

le 19 mai 2021

**HERVE Denise**

le 28 juin 2021

## Urbanisme



### Demandes de déclarations préalables

DATE	DEMANDEUR	ADRESSE DES TRAVAUX	OBJET
28/04/2021	M. et Mme RADZYNIAK	10 rue de la Commanderie	Création et remplacement de huisseries et pose d'un portail
29/04/2021	Mme ROUDAUT	14 rue de la Croix Nergan	Création d'une porte d'accès au jardin
30/04/2021	M. et Mme HAMET	25 Coavou	Pose de deux velux
30/04/2021	M. SAMPEUR	24 Vaucouleur	Pose d'une clôture
03/05/2021	Mme HAMET	25 Coavou	Changement de destination
07/05/2021	Commune de Vildé-Guingalan	Boculé	Réfection de porte de puits
07/05/2021	Commune de Vildé-Guingalan	26 Boculé	Réfection de porte de puits
07/05/2021	Commune de Vildé-Guingalan	1 impasse de l'Orme	Réfection de porte de puits
07/05/2021	Commune de Vildé-Guingalan	40 Coavou	Réfection de porte de puit
17/05/2021	Mme MULLIER	1 rue de l'école	Changement de toiture sur abri de jardin et pose d'une clôture
31/05/2021	M. et Mme GENTY	4 impasse des Jardins de Coavou	Construction d'un abri de jardin
29/05/2021	M. JAMET	7 L'Épinay	Pose d'une clôture
17/06/2021	M. LEJEUNE	17 route de Dinan	Couverture en ardoise fibro
01/07/2021	M. LE BOZEC	6 rue de la Croix Nergan	Bardage en granit
02/07/2021	M. BOURASSEAU	5 rue de la Vallée	Modification de la clôture et du portail
16/07/2021	M. DURAND	Coavou	Division en vue de construire
20/07/2021	M. FELIN	7 ter rue de la Croix Nergan	Pose d'une clôture
19/07/2021	M. WEBSTER	14 rue du Pont des Vignes	Bardage bois sur garage
26/07/2021	M. BENOIT	42 Boculé	Modification de l'aspect extérieur de l'habitation
18/08/2021	M. CHAILLOT	4 rue du Park	Construction d'une extension
08/09/2021	M. SORNIARD	3 rue de la Vallée	Division en vue de construire
10/09/2021	Mme LEFORT	22 rue du Pont des Vignes	Abattage d'arbres et pose d'une clôture

### Permis de construire

DATE	DEMANDEUR	ADRESSE DES TRAVAUX	OBJET
08/06/2021	M. ROULLIER	12 résidence de La Petite Croix	Construction d'une maison individuelle
29/06/2021	M. MEIGNAN	3 Les Haïches	Construction d'un double garage
05/07/2021	M. RICHTER	5 résidence de La Petite Croix	Construction d'une maison individuelle
07/08/2021	M. MOUSSET et Mme MORIN	4 résidence de La Petite Croix	Construction d'une maison individuelle
20/08/2021	M. CHAILLOT	2 rue du Park	Construction d'une maison individuelle
25/08/2021	M. et Mme LEBLANC	20 Coavou	Extension du garage et création d'une suite parentale
03/09/2021	Mme BRAULT	6 résidence de La Petite Croix	Construction d'une maison individuelle
08/09/2021	M. et Mme MORICET	7 résidence de La Petite Croix	Construction d'une maison individuelle
29/09/2021	M. LEGOUTE	58 Coavou	Modification de deux percements sur rue, bardage, couverture, carport, préau
01/10/2021	M. LAGREE et Mme QUEMERAIS	21 B Coavou	Construction d'une maison individuelle

## Travaux

Suite à l'appel à candidature fait dans le précédent bulletin à destination de tout professionnel désireux de développer une activité (profession libérale, artisan...) dans un local communal situé 5 rue des Templiers, Monsieur Mathias BARRERAS a signé un bail avec la commune pour y ouvrir un cabinet de réflexologie plantaire. Son installation devrait se faire à partir de novembre prochain. Loué précédemment comme logement, le local fera l'objet de transformations adaptées à un local professionnel accueillant du public.



## Manifestations et actualités communales

### Départ à la retraite de Monique RÉHEL

Après 32 ans passés aux fourneaux de la cantine de l'école, Madame Monique REHEL a souhaité profiter des joies d'une retraite bien méritée. C'est Monsieur Sébastien ROBERT,

cuisinier de formation, qui prend la relève. Souhaitons qu'il sache satisfaire les papilles de nos bambins avec des recettes simples, équilibrées et faites maison.



## Recherche un particulier pour le gardiennage de l'église

La commune recherche une personne pour assurer les missions de gardien de l'église. Le gardiennage consiste dans « la surveillance de l'église du point de vue de sa conservation ». Cette mission peut être rémunérée.

Le gardien est notamment chargé d'ouvrir et de fermer l'église aux jours et heures à définir avec Monsieur le Maire et d'assurer des missions permettant la conservation et l'entretien de l'église.

**Plus d'informations :**  
Mairie, 16 rue des Templiers  
22980 VILDE-GUINGALAN

## Argent de poche - des jeunes vildéens effectuent des petits chantiers

Sept jeunes ont participé au dispositif « Argent de poche » cet été. Les missions confiées étaient les suivantes : désherbage du bourg, du cimetière et du rond-point, nettoyage du mobilier dans les bâtiments communaux et l'église.

Le dispositif argent de poche est mis en place depuis 2016 sur la commune. Dans le cadre de l'opération Ville Vie Vacances, ce dispositif permet à des jeunes d'effectuer des petits chantiers de proximité à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation : 15 euros par demi-journée de 3 heures.



## Petit-déjeuner "Made In Dinan" à la Ferme de Saint-Daniel chez Valentin MORICET à VILDÉ-GUINGALAN

Une fois tous les 2 mois, les entreprises ambassadrices "Made In Dinan" se retrouvent autour d'un petit -déjeuner dans une entreprise du réseau.

C'est l'occasion pour elles de découvrir et de visiter une nouvelle entreprise membre et d'échanger sur leurs actualités : développement, recrutement, déchets, etc... . Le partage d'expériences permet d'échanger sur les bonnes pratiques de chacun.

Aujourd'hui, le réseau des ambassadeurs "Made In Dinan" animé par Dinan Agglomération compte plus de 110 entreprises, de l'entreprise unipersonnelle comme Valentin Moricet à de grandes entreprises industrielles comme Gavottes ou Cordon Electronics. Le dénominateur commun à toutes ces entreprises est l'attachement au territoire de Dinan Agglomération et de contribuer à son dynamisme économique.

Retrouvez tous les portraits d'entreprises sur le site internet : [www.madeindinan.fr](http://www.madeindinan.fr)



## Tom TEFFAINE, un jeune passionné de cuisine



Tom Teffaine domicilié à Vildé Guingalan est un passionné dans son domaine la cuisine. Agé de 18 ans, Tom a déjà un palmarès très élogieux :

- CAP Charcutier (apprentissage à la Boutique D'Armor). Il a participé au concours du meilleur apprenti de France charcutier traiteur, il a été distingué meilleur apprenti de Bretagne, a été sélectionné pour la finale nationale à Paris.
- CAP Cuisine (Restaurant la Fermette chez un maître cuisinier de France) à Matignon.
- Titre de meilleur apprenti cuisine de Bretagne.

En ce moment, il prépare un BP au restaurant ASTEN à Binic et envisage de passer des concours pendant ces deux années.

L'objectif de Tom est d'évoluer plus tard dans un restaurant étoilé et son souhait est de postuler à la sélection TOP CHEF dans les années futures.

## Madame LEBRETON Marie, Première centenaire de notre commune

Marie LEBRETON née MANIVEL est née le 3 juillet 1921 à La Landec.

Marie a commencé à travailler très tôt, la vie étant difficile à l'époque. Employée de ferme à l'âge de 11 ans, elle s'en allait travailler à la semaine, ayant que le dimanche matin pour revenir dans sa famille.



Marie épouse Eugène Lebreton le 3 avril 1951 et ils s'installent tous les deux à Coavou à Vildé-Guingalan. Elle habitera cette maison de l'âge de 30 ans jusque ses 96 ans aidée et soutenue par sa famille. A la retraite à 65 ans, Marie aimait s'occuper de son jardin, ses fleurs et ramasser l'herbe pour ses lapins.

Elle a intégré la Résidence des Chênes à Plélan le Petit en avril 2017 où elle retrouve des amies.

Mr Jean Yves JUHEL, Maire, lui a rendu visite et a partagé le gâteau d'anniversaire avec notre centenaire entourée de sa famille.

## Restaurant scolaire

Pour rappel les menus du restaurant scolaire sont disponibles sur le site internet : [www.vilde-guingalan.fr](http://www.vilde-guingalan.fr)



# Affaires scolaires et périscolaires



## Groupe scolaire 1,2,3 Soleil

Ce sont 130 élèves qui ont retrouvé le chemin de l'école en ce début septembre 2021.

Madame Sophie MENARD a passé le relais de la direction et de sa classe (CE1/CE2) à Madame Delphine VALLAIS qui assurait la direction de l'école de Languédias (RPI Mégrit, Languédias et Trédias). Madame Sarah BUGE assure la classe le lundi, jour de délégation de direction. Monsieur Eric LOIGEROT remplace Madame Béatrice TOUTAIN en Moyenne/Grande Section.

### Répartition des élèves Septembre 2021

TPS/PS/MS : 29 élèves Madame CHESNAIS  
MS/GS : 29 élèves Monsieur LOIGEROT  
CP/CE1 : 23 élèves Madame LECLUSE  
CE1/CE2 : 26 élèves Madame VALLAIS  
CM1/CM2 : 22 élèves Madame DUFOUR



Enseignants (Monsieur LOIGEROT absent sur la photo) et ATSEM, Sophie SALMON et Sabrina BOSCHEL. Mesdames Bérénice CARFANTAN, Lou-Ann GUINARD complètent l'équipe au groupe scolaire « 1,2,3 soleil ».

## Accueil périscolaire



A la suite de l'article publié dans le dernier bulletin municipal, « le masque » de l'accueil périscolaire a souhaité vous dire quelques mots :

« C'est annoncé, les masques de protection tombent, mon CDD ne sera pas renouvelé.

Les enfants, je vous quitte avec regrets, vos rires, pleurs et cris vont me manquer. Mais gardez-moi au fond d'un tiroir, car dans quelques années je deviendrai peut-

être un objet collector comme certaines cartes Pokémon... Qui sait?

Quelques masques vont continuer l'aventure avec les adultes. Nous n'avons pas fini de les entendre se plaindre... Par contre un peu déçu d'être congédié si vite car je m'étais habitué aux goûters préparés par Sébastien le nouveau cuisinier du restaurant scolaire. Quel régal à la fin de chaque repas, lors de ma mise en place sur les bouts de nez... crumble, riz au lait, poire chocolat, gâteau chocolat ont réveillé mes papilles. Au plaisir de ne pas se revoir je vous souhaite une bonne route mais restez vigilants, je passe le relais à mes collègues du pass sanitaire. »

LE MASQUE

Les animatrices de l'accueil se joignent également au masque pour vous présenter Sébastien ROBERT qui fait

désormais parti de l'équipe d'animation. Il est présent le soir, de 16h30 à 17h30, en parallèle de sa fonction de cuisinier au restaurant scolaire. Chaque semaine un goûter fait maison sera proposé aux enfants de l'accueil. Le masque, ne t'inquiète pas, nous te garderons quelques miettes des goûters.

Bérénice sera présente à l'ouverture de l'accueil à partir de 7 heures, rejointe par Lou Ann à 7h45 et Sabrina à 8h15. Le soir, le goûter sera encadré par 5 animateurs jusqu'à 17 heures. Sophie quittera l'accueil à 17h, Lou Ann à 17h15, Bérénice à 18h (entretien des locaux) et Sabrina à 18h. La fermeture sera assurée par Sophie de retour à l'accueil périscolaire de 18 heures à 19 heures.

L'EQUIPE D'ANIMATION

## Les randonneurs

L'association des randonneurs du Pays de PLELAN-LE-PETIT a élu un nouveau bureau :

- **Présidente** : Nathalie DENIS
- **Vice -présidente** : Josette DION
- **Secrétaire** : Michel PAYARD
- **Secrétaire adjoint** : Claude LEGOUX
- **Trésorier** : Yvon THOMAS
- **Trésorier adjoint** : Jean Claude CRUBLE

Les membres de la commune de VILDE-GUINGALAN restent inchangés : Mesdames MIRIEL Claudine et REHEL Annie.

**Calendrier des randonnées saison 2021 - 2022 :**

Dates	Lieux
3 octobre	LA LANDEC
7 novembre	VILDE-GUINGALAN
5 décembre	SAINT MELOIR- DES-BOIS
9 janvier	SAINT-MAUDEZ
6 février	LANGUEDIAS
6 mars	PLOREC-SUR-ARGUENON
3 avril	TREBEDAN
1 <sup>er</sup> mai	PLELAN-LE-PETIT
5 juin	SAINT-MICHEL-DE-PLELAN



La sortie annuelle est fixée au 26 juin et reste à définir.

Ces randonnées pédestres sont ouvertes à tous et gratuites, 3 circuits sont proposés 5 kms, 8 kms et 12 kms.

Les départs se font à la salle du temps libre de chaque commune à 14h30 précises et le retour vers 17h suivi d'un goûter offert par la municipalité.

Elles se feront dans le respect des règles sanitaires liées au Covid, le Pass sanitaire sera donc obligatoire.

## Club Cyclo Vildéen

Malgré ces 2 années de restriction dues à la crise sanitaire, le Club Cyclo a continué ses sorties dès qu'il a été possible. Pour le moment nous ne pouvons pas prévoir nos manifestations.

Certains licenciés ont participé aux compétitions sur route et d'autres vont commencer le cyclo-cross.

L'Assemblée générale et les demandes de licences auront lieu le 5 novembre 2021. Pour plus de renseignements ou si vous souhaitez nous rejoindre, **contactez-nous au 02.96.27.08.87 ou au 02.96.27.06.34.**

Bonnes sorties à tous les Cyclos !



## Comité des Fêtes et animations

Le Comité des Fêtes et Animations s'est réuni vendredi soir 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Le manque de bénévoles est préoccupant, nous avons besoin de "sang neuf" pour faire vivre l'association. Les années 2020 et 2021 ont été difficiles sans manifestation vu les conditions sanitaires.

Pour 2022, sont au programme :

- Soirée Théâtre, week-end du 26 mars 2022
- Courses cyclistes courant avril

Une Assemblée Générale Extraordinaire est prévue le 12 novembre 2021 à 20h30 à la salle des associations. Espérant voir de nouveaux visages, n'hésitez pas à nous rejoindre, l'ambiance y est conviviale.

**Vous pouvez me contacter au 02 96 27 05 45 ou 07 67 21 29 53**

Le Président, Alain REHEL

## Arts et culture

C'est avec plaisir que nous vous annonçons la reprise de nos différentes activités.

Le scrabble a ouvert ses portes le 8 juillet et nous nous réunissons le jeudi de 14h à 17h à la maison des associations.

Les adeptes de la danse bretonne se sont retrouvés le 16 septembre et ont accéléré la cadence en venant chaque jeudi de 17h à 18h30.

En raison des bonnes conditions atmosphériques les premières séances

de gymnastique ont eu lieu en plein air. Les cours sont désormais dispensés à la salle du temps libre le mardi de 19h45 à 20h45.

De nouveaux adhérents sont venus se joindre aux trois groupes mais il reste encore de la place. Nous sommes heureuses de les accueillir et nous souhaitons une bonne année à toutes et à tous.

Catherine et Thérèse



## Club de l'Amitié

Les après-midi récréatifs (jeux de cartes, scrabble) ont repris les deuxième et quatrième mardi du mois pour le bonheur de tous à 14 heures à la Maison des associations.

Un repas au Bistrot de Campagne a réuni 48 personnes le 2 Octobre.

Mercredi 8 décembre : sortie les Villages Illuminés de l'Orne.

Un spectacle de chansons avec Ann Laora (chanteuse populaire) est prévu le dimanche 14 novembre à 14h30 à la Maison du Temps Libre. Entrée 6 euros. Venez nombreux.

### L'Art floral

Les ateliers d'art floral reprennent leurs activités le premier mardi du mois à la Maison du Temps Libre avec Claudine.

Le pass sanitaire est obligatoire pour participer à nos activités. Nous accueillons avec plaisir des nouveaux adhérents, venez découvrir nos activités

Monique



## Les trois coups de Vildé

Enfin nous nous retrouvons. Espérant que le virus nous boude, nous avons repris nos textes et nos répétitions avec enthousiasme et remis nos neurones en marche.

Nous serons heureux de vous retrouver et nous espérons vous faire rire le samedi soir 5 mars et le dimanche après-midi 6 mars. Comme il faut prévoir la relève, deux jeunes vous présenteront une saynète en première partie. À ce sujet, nous souhaitons toujours agrandir notre troupe et accueillerions avec plaisir des bénévoles pour l'organisation.

Les répétitions ont lieu le mardi soir à 21h. Si des vocations se profilent, **il ne faut pas hésiter à contacter : Virginie Cabuy au 06 61 78 18 30**



# Amicale Laïque

Après une année compliquée, l'Amicale Laïque est plus motivée que jamais!

Lors de notre Assemblée Générale du 01 Octobre, Mélina Leclerc a été réélue Présidente de l'association, avec à ses côtés la vice-présidente, Sabrina Bouget.

Charlotte Guillard et Marina Robert restent trésorières. Charline Le Moal, Aline Chamoux, Camille Lebé et Alexandra Juhel sont en charge du secrétariat et de la communication. Et enfin Delphine Dauly, Morgane Aoufi et Emmanuella Charbonneaux sont les responsables achats.

Cette année nous avons décidé d'accepter et de financer tous les projets pédagogiques proposés par les enseignants (classe de mer, séances de cinéma, rencontres USEP, château de La Hunaudaye, Bothoa, Bibliothèque...) ainsi que tous les transports scolaires nécessaires, soit un budget d'environ 9 500€.

Afin de mener à terme tous ces projets, nous organiserons plusieurs manifestations durant l'année : les diverses ventes

(gâteaux bijoux, saucissons,...) tournoi de palet, repas dansant et bien d'autres!

Sans implication de votre part, nous ne pourrons réaliser toutes ces sorties tant attendues par les enfants !

**Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin.**



## Rance Poker Club

### Objet de notre association :

Développement du POKER moderne appelé le "No Limit Texas Hold'em", avec respect des valeurs de convivialité, tolérance, honnêteté, pédagogie, responsabilisation des personnes et prévention contre l'addiction et l'isolement (selon la législation en vigueur et en relation avec la police judiciaire).

Notre association loi 1901 a été créée le 6 juin 2012 et le siège social est basé à l'adresse du Président (6, résidence des Lilas 22980 Vildé-Guingalan). Président : Xavier Cabuy (à gauche sur la photo), secrétaire : Sébastien Fairier (à droite) et trésorière : Sabine Lemerle (au centre).



**Tous les niveaux de joueurs sont acceptés, chaque nouveau visiteur a droit à DEUX parties gratuites avant d'adhérer ou non**, et les parties se déroulent à La Maison des Associations de Vildé-Guingalan (rue de l'école), **tous les LUNDIS de 19h30 à 23h30 environ (retard autorisé)**.

**Attention : Passe Sanitaire Obligatoire, accès de la salle interdit aux moins de 18 ans, buvette sans alcool à l'intérieur, et il n'y a aucun enjeu d'argent.**

Notre association fonctionne à présent en mode scolaire et remercie chaleureusement la commune et tous nos partenaires sponsors, fidèles depuis des années. MERCI de votre soutien !

**Au programme pour 2021/2022, et bien sur selon les mesures sanitaires obligatoires à appliquer (passe sanitaire obligatoire) :** Six mini championnats successifs pour cette 10<sup>e</sup> saison sous forme de tournois récompensés par de nombreux lots (bons d'achat du commerce de votre choix, cotisations futures gratuites, frais de carburant et

de repas remboursés lors d'évènements extérieurs...). C'est l'intégralité des cotisations des adhérents qui est justement redistribuée sous forme de lots, soit plus de 1 000 € !!! Nous fêterons en juin 2022 nos 10 années d'existence !!!

**ÇA VOUS TENDE D'APPRENDRE le poker moderne OU BIEN de VOUS AMELIORER ? Alors venez jouer un LUNDI soir et rejoindre une ambiance vraiment sympa et chaleureuse, avec tout de même une réelle probabilité de 2 chances sur 3, de gagner un lot !!!**

**N'HESITEZ PAS A VENIR VOIR OU ESSAYER, C'EST GRATUIT !!! A BIENTOT !!!**

Tous renseignements supplémentaires au 06 50 58 80 60 ou par mail: [xavier.cabuy@orange.fr](mailto:xavier.cabuy@orange.fr).

Egalement notre page Facebook : <https://www.facebook.com/RancePokerClub>

# Football Club PLELAN VILDE CORSEUL – FC PVC



C'est avec un certain soulagement que le club de foot a repris ses activités quasi normalement depuis la fin Juillet pour les seniors, courant Août pour l'école de foot et début Septembre pour le foot-loisir. Comme tout le monde nous espérons que le Covid soit derrière nous.

A ce jour et pour notre plus grand plaisir, nous constatons des effectifs en progression chez les plus jeunes et stables en foot loisir et en seniors avec 55 joueurs repartis en trois équipes (D1/D2/D3), le tout représentant plus de 200 licenciés. Les effectifs fournis en U7 et U9 nous rassurent pour l'avenir, nous avons également pu aligner deux équipes en U11 & U13 ce qui n'était pas forcément acquis en fin de saison dernière. Les U15 & U18 sont en nombres suffisants pour évoluer chaque week-end dans de bonnes conditions. Nous recrutons toujours

des joueurs ou joueuses né(e)s en 2016 et même avant pour garnir nos effectifs et travailler sereinement. Le club s'est également renforcé avec un nouvel arbitre en la personne de Thibault Cuvelier qui rejoint Alain Moricet dans cette tâche parfois de l'ombre mais ô combien importante pour un club de foot.



La rentrée a été animée avec l'organisation d'un vide grenier en partenariat avec le comice agricole, la participation au forum des sports à Pluduno, la participation d'une

vingtaine de coureurs à la course des 5 km au profit de l'association « Autour d'Aymeric et Anthony », la mise en place d'une bourse aux chaussures avec un succès mitigé mais c'est une opération que nous renouvellerons à l'avenir et enfin le tournoi du 18 Septembre a été un succès historique. J'en profite une nouvelle fois pour remercier les bénévoles, les participants ainsi que les différentes municipalités qui nous ont accompagnés sur chacun de ces événements. D'autres événements rythmeront la saison...

Nous sommes sur de bons rails pour que la saison se déroule au mieux alors je vous invite à venir encourager le club de votre commune que ce soit les jeunes ou les seniors qui jouent régulièrement à domicile que ce soit à Vildé, Corseul ou Plélan.

Le bureau du FC PVC

## Association

# Autour d'Aymeric et d'Anthony



**Bilan très positif** pour les FOULEES D'EMERIC ET ANTHONY qui se sont déroulées le 10 septembre 2021 :

- Nos fidèles bénévoles se sont facilement mobilisés malgré les contraintes sanitaires imposées.
- De généreux partenaires ont répondu à notre appel et nous ont apporté un soutien financier en dépit du contexte économique difficile.
- 127 coureurs ont parcouru les 10 kms et 65 coureurs ont fait les 5 kms : une participation honorable au vu des nombreuses courses à pied qui ont dû être annulées faute de participants !
- Des records ont été battus par de nombreux coureurs : une référence sportive pour un circuit sur route qui plaît aux compétiteurs !
- Plus de 80 personnes se sont regroupées sur la marche populaire dans une ambiance conviviale.
- Un public parsemé est venu encourager les coureurs et marcheurs et beaucoup

de monde s'est pressé vers la buvette et le stand galettes saucisses... très vite dévalisé !

- Une météo très favorable a embelli la soirée.

L'heure est aux comptes... mais nul doute que le succès de cette 11ème édition permettra de financer de nouveaux rêves réalisés par l'Association Petits Princes pour les enfants gravement malades.

**Les membres du bureau profitent de cette occasion pour vous annoncer la naissance du tout nouveau site internet de l'association :**  
**autour-eric-et-anthony.fr**

N'hésitez pas à aller le visiter pour commenter et suivre nos actions dont le but est toujours de redonner le sourire aux enfants malades !



# Compagnie Superflu Nécessaire



Christophe Dumas a posé ses valises à Vildé-Guingalan, il y a un peu plus d'un an. Il est diplômé du cours Florent, du Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris et académicien à la Comédie Française.

En 2013, il souhaite monter sa structure à Metz, d'où il est originaire. Il crée des spectacles, assure l'enseignement de cours et assure la programmation de son lieu culturel.

## La Résidence : « Christophe Dumas et la variété Française »

En 2021, il monte la Compagnie Superflu Nécessaire. Se retrouvant Vildéen, il est en résidence à la Maison du Temps Libre, mise gratuitement à disposition par la municipalité. Le 4 décembre, il proposera un spectacle actuellement en préparation : le principe du spectacle et de dire (et non chanter) plusieurs chansons, organisées de telle façon qu'une histoire soit délivrée. Un homme, seul, vient livrer une immense déclaration d'amour (composée d'environ 150 références de chansons).

## Les cours de théâtre : trois spectacles

Ressentant un manque de transmission, il souhaite également donner des cours. Les élèves présenteront trois spectacles dans la saison. Le premier aura lieu avant Noël, sur le thème « Le Corps » ; le second en mars (les élèves choisiront le thème) ; au mois de juin, ils présenteront une pièce du répertoire. Il est possible d'intégrer la troupe, en cours de saison.

## Infos

Les cours se déroulent à la Maison du Temps Libre, tous les mercredis : enfant, de 16 h à 17 h 30 ; 140 € pour la saison. Ados, de 17 h 30 à 19 h ; 160 € pour la saison. Adultes, de 19 h à 21 h ; 180 € pour la saison. **Inscriptions et renseignements au 06 37 30 25 71 ou [cie.superflu.necessaire@gmail.com](mailto:cie.superflu.necessaire@gmail.com)**

## ESPACE CULTURE

### Salles de Spectacle

#### EMBARCADÈRE

rue des Plantations  
22980 PLELAN LE PETIT

☎ 02 96 87 14 27

#### SOLEVAL

33 rue de la Madeleine  
22130 PLANCOËT

☎ 02 96 89 41 09

#### THÉÂTRE DES JACOBINS

rue de l'Horloge  
22100 DINAN

☎ 02 96 87 03 11

#### LE LABO

10 rue Victor Schoelcher  
22100 DINAN

☎ 02 96 39 47 80

## Agenda des manifestations

- **Jeudi 11 novembre, 11h45**, Commémoration au Monument aux Morts
- **Jeudi 11 novembre, 12 h30**, repas des aînés de plus de 65 ans
- **Dimanche 14 novembre, 14h30**, concert ANN LAORA (organisation Club de l'Amitié)
- **Samedi 4 décembre**, Christophe Dumas et la variété française (organisation Compagnie nécessaire superflu), gratuit. 14h/17h30/20h30.
- **Mercredi 8 décembre**, sortie les Villages Illuminés de l'Orne (organisation Club de l'Amitié)
- **Samedi 11 décembre**, animation/goûter de Noël (organisation Amicale Laïque)
- **Vendredi 17 décembre**, représentation théâtrale de la Compagnie de Monsieur Christophe DUMAS, gratuit
- **Dimanche 9 janvier, 11h30**, vœux à la Maison du Temps Libre
- **Samedi 5 mars et dimanche 6 mars**, théâtre (organisation les Trois coups de Vildé)
- **Samedi 26 mars**, théâtre (troupe de Brusvily - organisation Comité des Fêtes)
- **Samedi 2 avril**, repas sur place à la Maison du Temps Libre (organisation Amicale Laïque)
- **Dimanche 10 avril**, premier tour des élections Présidentielles
- **Avril**, courses cyclistes (organisation Comité des fêtes)
- **Dimanche 24 avril**, deuxième tour des élections Présidentielles
- **Samedi 14 mai**, concours de Palets (organisation Amicale Laïque)

# Les recettes de Sébastien

## Gâteau de tomates

4 tomates  
3 œufs  
200 g de farine  
1 sachet de levure  
10 cl d'huile  
20 cl de lait  
100 g de fromage râpé  
1 boîte de thon  
sel, poivre

1. Disposer les quartiers de tomates au fond du plat
2. Mélanger les œufs, la farine, la levure, l'huile et le lait
3. Ajouter au mélange le fromage et le thon
4. Verser le tout sur les tomates
5. Faire cuire 45 mn à 180 degrés

## Moelleux au chocolat

125 g de farine  
250 g de sucre  
200 g de chocolat noir  
1/2 sachet de levure  
125 g de beurre  
4 œufs

1. Séparer les jaunes des blancs d'œufs
2. Faire fondre le chocolat avec le beurre
3. Fouetter les jaunes d'œufs avec le sucre
4. Battre les blancs d'œufs en neige
5. Mélanger les jaunes d'œufs, le sucre et le chocolat, la farine et la levure
6. Puis mélanger avec les blancs d'œufs en neige
7. Faire cuire 30 mn à 180 degrés



# Invitation

Jean-Yves JUHEL, Maire de la commune, a le plaisir de vous inviter à assister à la cérémonie le 11 novembre 2021 à 11 heures 45 au Monument aux morts.

Les personnes de 65 ans et plus, domiciliées sur la commune, sont invitées à partager un repas gratuit à la Maison du Temps Libre à l'issue de la cérémonie du 11 novembre. Les aînés concernés seront visités par les élus ou recevront une invitation dans leur boîte aux lettres.



## SANTÉ

### MAISON MÉDICALE

20 rue des Templiers, VILDE-GUINGALAN

#### Médecins généralistes

Docteurs LECOMTE, MARIE,  
LE PAUTREMAT, QUERIC

☎ 02 96 27 01 79

### KINÉSITHÉRAPEUTE

1 Résidence de la Petite Croix, VILDE-GUINGALAN  
M. Franck POIRIER - ☎ 06 68 75 05 25

### CENTRE VITAE

6 impasse de la Mairie, VILDE-GUINGALAN

#### Psychomotricienne

M<sup>me</sup> Manuela COULON  
☎ 06 94 21 04 06

#### Infirmière libérale

M<sup>me</sup> Anne-Lise LAURENT  
☎ 06 61 52 48 63

#### Ostéopathe

M<sup>me</sup> Claire BUSNEL  
☎ 06 33 24 24 80

#### Naturopathe

M<sup>me</sup> Nadège DAMIDE  
☎ 06 33 30 70 09

#### Orthophoniste

M<sup>me</sup> Marthe BOURGUIGNON  
☎ 07 64 22 99 25

### SOPHROLOGUE

25 Coavou, VILDE-GUINGALAN  
M<sup>me</sup> Valérie HAMET - ☎ 06 69 76 64 97

### ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

74-76 rue Châteaubriand, DINAN

#### Hôpital René PLÉVEN

☎ 02 96 85 72 85

#### Polyclinique du Pays de Rance

☎ 02 96 85 85 85

## EAU ET ENERGIE

### Eau (SAUR) :

☎ 02 22 06 45 00

### Dépannage électricité :

☎ 09 726 750 22

## ÉCOLE

### "Groupe scolaire 1, 2, 3 soleil"

- ▶ Primaire : 02 21 08 00 05
- ▶ Maternelle : 02 21 08 00 06
- ▶ Cantine scolaire : 02 21 08 00 07
- ▶ Accueil périscolaire : 02 21 08 00 09

## ► AGGLOMÉRATION

### DINAN AGGLOMÉRATION

☎ 02 96 87 14 14

### DÉCHÈTERIES\* :

#### Déchèterie Les Landes Fleuries

QUÉVERT - ☎ 02 96 87 51 37

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Mardi : Fermée

Mercredi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Jeu. di : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Fermée les dimanches et jours fériés.

#### Déchèterie de Conillé

SAINT-HELEN - ☎ 02 96 88 23 22

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Mardi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Mercredi : Fermée

Jeu. di : Fermée

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Fermée les dimanches et jours fériés.

#### Déchèterie ZA de Beauvent

LA LANDEC - ☎ 02 96 82 13 71

Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 janvier :

Lundi, mardi et vendredi : 14h00 - 17h00

Mercredi et samedi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00

Du 1<sup>er</sup> février au 31 octobre

Lundi, mardi, vendredi : 14h00 - 18h00

Mercredi et samedi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00 \*

Toutes les déchèteries de Dinan Agglomération sont munies d'un contrôle d'accès, les usagers doivent détenir un badge pour se rendre dans l'un ou l'autre des sites. Un forfait de 16 passages par année civile est crédité sur le badge pour les sites dotés d'une plateforme déchets verts à accès séparé et de 26 passages pour les autres sites.

Le badge permet d'accéder à toutes les déchèteries de l'agglomération.

02 96 87 72 72 - [dechets@dinan-agglomeration.fr](mailto:dechets@dinan-agglomeration.fr)